



## COMMUNE DE BEAUSSAULT.

### PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Le Maire ouvre la séance à 19h20. Un membre est absent excusé : Mickaël LEJEUNE donne pouvoir à Laurent FOURNIER. Un membre est absent : Nathalie LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Christophe MOUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

#### 1. Approbation procès-verbal réunion du 08 avril 2024.

Le procès-verbal de la précédente séance (08/04/2024) est approuvé à l'unanimité

#### 2. Compte de gestion et compte administratif 2023. (Délibération 21/2024)

La section fonctionnement dégage un excédent de 90 008.88€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 294 005.68€, soit un excédent total de 384 014.56€.

Pour la section investissement, il est constaté un déficit de 338 438.98€ (dû au remboursement de l'emprunt relais en 02/2023) en partie compensé par l'excédent antérieur de 133 103.62€, soit au final un déficit cumulé de 205 335.36€. Avant de faire procéder au vote par le doyen d'âge, le Maire propose de se retirer. Le Conseil donne son accord pour que le maire reste dans la salle mais il ne vote pas. Après délibération, le compte de gestion et le compte administratif 2023 sont adoptés à l'unanimité.

#### 3. Reprise des résultats. (Délibération 22/2024)

Le Conseil décide de reporter au budget primitif 2024 les résultats mentionnés ci-dessus, avec éclatement sur différents comptes.

#### 4. Budget primitif 2024. (Délibération 23/2024)

La section fonctionnement est nécessairement présentée à l'équilibre à hauteur de 441 538€.

Il en est de même pour la section investissement à hauteur de 379 886€, ce qui englobe les travaux de réfections des toitures des sacristies, de l'école, de la mairie et du logement attenant ainsi que l'Eclairage public Impasse des Cornets, l'installation de vidéo-surveillance et de la défense incendie.

Après délibération, le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

#### 5. Fongibilité des crédits. (Délibération 24/2024)

Suite au passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### 6. Choix devis peinture dortoir (Délibération 25/2024)

Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal retient de devis de Mario Bayer d'un montant de 1832€ HT.

#### 7. Choix devis location mini-pelle pour curage fossé (Délibération 26/2024)

Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal retient de devis de la SARL Leroy d'un montant de 1200€ HT soit 1440€ TTC.

#### 8. Choix devis toiture deux sacristies (Délibération 27/2024)

Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal retient les devis de Thierry GAUDRAY d'un montant de 4595.90€ HT x 2 sacristies soit 5515.08€ TTC x 2 sacristies soit un total de 9191.80€ HT = 11030.16€ TTC.

## 9. Questions diverses

. Entreprise D'Hont : Suite à la réunion avec la DDTM, leur service s'étonne que la société ne soit pas en zone SU (constructible) de la carte communale, mais la commune ne pensait pas à l'époque que l'entreprise se développerait autant. La DDTM a donc proposés deux solutions :

- Refaire la carte communale sur les deux communes (Beaussault et Nesle-Hodeng)
- Que le Sous-Préfet donne une autorisation dérogatoire

La situation n'a donc pas plus avancé, il convient d'attendre la réunion en Sous-Préfecture fin mai entre : les communes de Beaussault et Nesle-Hodeng, la DREAL, la DDTM et le Sous-Préfet

. Réserves incendies : M. le Maire a rencontré le SDIS et le SIBV pour faire une demande de cannes de pompage dans la rivière :

- Canne à Toupray : le SDIS est d'accord mais le SIBV veut faire des mesures de débit = attente de leur retour
- Canne Chemin à l'Eau : le SDIS est d'accord car il y a un bon débit, le SIBV veut démonter le lavoir qu'il considère comme un frein au débit = le Conseil refuse cette solution, le lavoir étant un bien communal historique.

## Permanences bureau de vote élection européenne

Le 09 juin 2024 :

8h00 – 10h30 : Philippe Stragier – Agäina Hue – Mickaël Lejeune

10h30-13h00 : Bruno Renier – Estelle Renier – Laurent Fournier

13h00 – 15h30 : Laurent Auvray – Laurent Fournier – Audrey Fournier

15h30 – 18h00 : Félix Vander Brigghe – Philippe Pollet – Virginie Houard

. Visite des chemins : mercredi 17 avril à 14h00

. Le véhicule communal est parti en réparation en espérant qu'elles suffiront pour attendre le prochain contrôle technique. Un conseiller suggère de déjà réfléchir à l'achat d'un nouveau véhicule (camionnette ? Camion-benne ?...)

. Bois de Beaumont : un conseiller demande si les coupes de bois sont surveillées : bois qui traîne et les acquéreurs roulent dessus, tas de bois à des endroits non-autorisés, bois coupé en chutes (penser à stérer les chutes). Par ailleurs il est signalé que des véhicules empruntent toujours le chemin du bas qui est fermé à un bout par une chaîne mais pas à l'autre, de plus cette chaîne n'a pas de cadenas. Voir pour mettre une chaîne à l'autre bout du chemin.

. Un conseiller demande s'il est possible de fermer la garderie à 19h15 à partir de septembre 2024 : une demande sera faite au Sivos de la Haute Béthune

. Un conseiller demande où en sont les acquéreurs de la coupe de bois de la Haye Macrelle : 180 stères sont payés pour le moment, ils y travaillent encore.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h20

PV arrêté à la séance du 27/09/2024

Le Maire,  
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,  
Christophe Mouquet